

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du mardi 22 novembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt deux novembre à vingt heures trente, les délégués de la communauté de communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en Maison des Services en séance publique sous la présidence de M. LEPY.

Présents : Mesdames et messieurs, BEAUGRAND Etienne, BERTHELOT Albert, DELAVAUZ Jean-Claude, DENEST Bernard, DUBUIS Simone, DUTORDOIR Monique, FOREST Gilles, GIROUD Christian, HEYLLIARD Jean François, LAB Brigitte, LAFORGE Martine, LARMURIER Isabelle, LEPESME Chantal, LEPY Laurent, LEVAILLANT Pascale, MICHARD Céline, PERCIK Patrick, PERIGAULT Isabelle, PIGNOUX-GUILLOTIN Sophie, PIOT Valérie, STOURME Patrick, VANDAELE Véronique, VERSAULT Albert.

Absents excusés :
BOSELMEYER Barbara pouvoir à BEAUGRAND Etienne
JENNEPIN Eric pouvoir à DUBUIS Simone
PLATEL Véronique pouvoir à LEVAILLANT Pascale
SAADIA Charles pouvoir à STOURME Patrick
THOUVIGNON François

Secrétaire de séance : DUTORDOIR Monique

Date de convocation : 10 novembre 2011

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votant : 27

Assistaient également à la réunion : Mme Casafina Directrice Générale des Services.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance et énumère les points inscrits à l'ordre du jour.

Demande la modification de l'ordre du jour du point n°3 en point N°1

Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité

Le procès verbal de la séance du 4 octobre 2011 est adopté à l'unanimité avec les précisions souhaitées par M Stourme

qui demande, en ce qui concerne la délibération pour la création du poste d'accueil dans le cadre de l'opération « +de services au public » que soit indiqué que cette délibération a été présentée par M Lepy et non M Stourme.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE COMMUNAUTAIRE

Suite à la démission de M BEAUGRAND Bernard, Mme PIOT Valérie a été nommée conseillère communautaire lors de la séance du conseil municipal de Rozay en Brie du 17 octobre. Elle a choisi de s'investir dans les commissions suivantes :

Programmation réalisation et construction

Réalisation de logements d'urgence

Aménagement de l'espace

Mise en place d'un SCOT intercommunautaire

Développement économique et touristique

Réalisation de la ZAC

Développement des activités touristiques

Le Président présente et installe le nouveau délégué communautaire de Rozay en Brie et lui souhaite la bienvenue dans ses fonctions de déléguée communautaire.

➤ **OBJET : Choix de l'entreprise pour la réhabilitation de 22 assainissements non collectifs**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Acceptent de retenir l'entreprise GIRARD, pour un montant de **230 427.50 € HT**, conformément à l'avis de la commission, son offre étant conforme aux critères de sélection et jugée la plus adaptée à la demande et la plus économiquement avantageuse.

➤ **OBJET : Demande de subventions pour la réhabilitation des ANC 2^{ème} tranche**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Acceptent de solliciter le Conseil Général de Seine et Marne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Régional Ile de France pour subventionner cette deuxième tranche de réhabilitation d'Assainissements Non Collectifs selon le plan de financement ci-joint.

Départ de Mme Laforge à 21h10

➤ **OBJET : Mise en place des modalités d'exercice du temps partiel**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Décident d'adopter les modalités ainsi proposées ci-dessus.

Précisent qu'elles prendront effet à compter du 28 novembre 2011 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an

Et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

➤ **OBJET : Suppression de postes du tableau des effectifs**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Acceptent

1. la suppression des postes suivants du tableau des effectifs :

Un poste d'adjoint administratif de 2nd classe à temps complet - 1

Un poste d'ingénieur principal à temps complet - 1

2. Chargent le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

➤ **OBJET : Création poste apprenti tourisme**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À : 3 Voix Contre : Mme Levallant, Mme Piot, Mme Bosselmeyer

3 Abstentions : Mme Laforge, M Stourme, Mme Perigault

21 Voix Pour

Acceptent le recrutement d'un apprenti tourisme

Autorisent le président à signer le contrat d'apprentissage avec le candidat retenu

➤ **OBJET : Convention d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Autorisent le centre de gestion de souscrire pour le compte de la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres, des conventions d'assurances couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs établissements publics territoriaux intéressés selon le principe de la mutualisation.

➤ **OBJET : Temps de travail contrat emploi aidé**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À : 2 Voix Contre : Mme Levailant, Mme Bosselmeyer

2 Abstentions : Mme Laforge, Mme Platel

23 Voix Pour

Acceptent la modification du temps de travail initialement prévu pour le poste d'agent d'accueil contractuel (emploi aidé), afin d'assurer la mise en place au sein de la maison des services de l'opération « + de services au public » qui passera de 20 heures à 25 heures hebdomadaires.

➤ **OBJET : Répartition du solde du syndicat Mixte pour le transport de voyageurs à la Gare de Marles**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Acceptent la répartition du solde positif de 1 590,91 euros comme suit, au prorata des cotisations versées soit :

- 882,16 euros pour la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres
- 708,75 euros pour la Communauté de Communes du Val Bréon

➤ **OBJET : Groupement de commande**

Considérant que les communes doivent se prononcer et délibérer sur le groupement de commande en préalable, ce point est reporté ultérieurement.

➤ **OBJET : Contestation de la création d'un ensemble commercial à Pézarches**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À : 3 Voix Contre : Mme Levailant, Mme Platel, Mme Pignoux-Guillotin

10 Abstentions : Mme Perigault, Mme Larmurier, M. Giroux, M. Heylliard, Mme Lepesme, M. Forest, Mme Vandaele, M. Stourme, Mme Lab, M. Saadia.

14 Voix Pour

Emet un avis défavorable au projet de création d'un ensemble commercial à PEZARCHES et se joint, via son Président, aux recours initiés par les associations de commerçants de ROZAY-EN-BRIE devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial.

QUESTIONS DIVERSES

Mme PIGNOUX GUILLOTIN,

Informe que lors de la séance du conseil municipal de Courpalay du 18 octobre dernier, la totalité des délégations données au Maire lui ont été retirées ainsi que sa qualité de délégué communautaire représentant la commune de Courpalay.

Précise avoir eu les services de la Sous Préfecture qui ont enregistré ces décisions, elles sont donc opposables.

M. Lepy,

Rappelle qu'à ce jour aucun document ne lui a été transmis ni par la Préfecture ni par la commune de Courpalay.

Transfert de pouvoir de police au président de l' EPCI au 1/12/2011

M. lepy,

Informe d'un courrier adressé par M Berthelot Maire de Bernay-Vilbert attirant son attention sur le transfert de pouvoir de police au président des EPCI en matière d'assainissement, de déchets ménagers et de stationnement des gens du voyage. Les transferts de pouvoirs de police au président des EPCI, se font automatiquement, les maires souhaitant s'opposer à ce transfert doivent écrire au président de l'EPCI avant le 1 décembre 2011.

Travaux Etang de Nesles

M. Versault, Vice-président,

Informe que les subventions demandées pour l'aménagement de l'Etang de Nesles auprès du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional ont été accordées. Les travaux vont pouvoir commencer.

Nouveau site internet

M. Berthelot,

Souhaite que les photos des élus apparaissent sur le nouveau site internet ainsi que les photos des deux élus nouvellement installées sur le journal communautaire. Après consultation les élus présents n'émettent pas d'opposition.

Réunion de la CDCI

M. Le Président,

Transmet le compte rendu de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale rendu lors de la séance du 21 octobre 2011.

Informe du maintien de la Communauté de Communes les Sources de l'Yerres. Des amendements sur la proposition de M Le Préfet ont été proposés aux membres de la commission. L'amendement qui maintient le périmètre de la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres a été adopté à l'unanimité. Les amendements approuvés seront intégrés dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal définitif.

Zone d'activités

M. Lepy,

Informe des réunions qui se sont tenues avec M. le Sous Préfet de Provins. Les services de la Préfecture ont validé le périmètre de ZAC sur les 29 hectares. Pour récupérer les hectares manquants sur la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux, il sera nécessaire de procéder à la modification du PLU communal.

M. Lepy,

Informe que le syndicat mixte numérique a été créé par délibération de l'assemblée départementale du 30 septembre 2011. Un groupe de travail sur cette thématique va être mis en place très rapidement.

M. Lepy,

Demande aux Maires présents de bien vouloir autoriser l'accès à la liste fournisseurs dans le cadre de la prospective faite par la société LCA gérant le projet de l'acquisition du mini bus.

Tous les maires présents répondent favorablement.

M. Lepy,

Invite les élus à se rendre sur le salon du livre ce samedi 26 novembre au Gymnase de Rozay en Brie de 10h00 à 18h00 ainsi qu'à la fête du RAM à partir de 18h00 salle polyvalente de Rozay en Brie, ambiance garantie.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 22H25